



Newsletter n° 5 Avril 2015



Conseil régional de l'Ordre des Masseurs-
Kinésithérapeutes du Centre-Val de Loire

Editorial du Président

Dans son dernier éditorial, *Michel Arnal*, notre ancien Président devenu, comme vous le savez, Conseiller national présentait que « **la nouvelle Loi de Santé, la démocratie sanitaire mais aussi l'indépendance professionnelle sont tous les enjeux auxquels le Conseil de l'Ordre va devoir participer, en veillant en permanence à garantir la qualité des soins et la sécurité des patients** ».

Dans ce numéro :

- Edito du Président 1-2
- Formation CDPI :
« le rôle du
rapporteur » 2
- Compte rendu
d'activité de
M. Arnal 3
- Les soirées
d'information 3-4
- Agenda des élus 4

Maintenant que notre ami Michel Arnal est allé rejoindre l'équipe de notre Présidente nationale Pascale Mathieu, pour y travailler avec l'état d'esprit qu'il avait défini dans son dernier édito, ce fut sur la même ligne que votre Conseil régional a réalisé dans notre Région l'ensemble de ses missions.

« Démocratie sanitaire » : elle ne peut exister que si l'offre de soins est suffisante et adaptée. L'Ordre, qui par ses CDO et le CRO, chargé de leur coordination, est la seule organisation à connaître l'état précis et détaillé de la démographie professionnelle, ne peut être que largement impliqué dans toutes les actions agissant sur la démographie. Nous resterons donc impliqués en incitant les institutionnels à agir et en leur indiquant des pistes d'actions (Tutorat de stage, promotion de l'exercice en région Centre-Val de Loire...).

Indépendance professionnelle : nous avons tous suivi le travail des élus de l'Ordre, pour informer et éclairer les législateurs, en liaison très étroite avec l'ensemble des organisations professionnelles. Sans anticiper sur le travail parlementaire qui n'est pas encore achevé, on peut considérer qu'actuellement la proposition de redéfinition de la profession est une avancée déjà soulignée par beaucoup de nos représentants. Notre profession ne sera plus définie par les **actes** techniques qu'elle peut effectuer, mais par les **missions** de santé qui lui sont imparties, ce qui élargit le rayon d'activité, **d'indépendance**, mais aussi de responsabilité.

En défendant ces deux notions inscrites dans la Loi, notre Ordre est parfaitement dans son rôle au service des patients. Encore faut-il qu'il continue d'exister.

Nous venons encore une fois de subir au niveau parlementaire, les attaques de ceux qui ne rêvent que d'une gestion administrative et de ceux qui ne souhaitent aucune gestion, admirateurs qu'ils sont du « Far West » où tout est permis. Nos législateurs n'ont pas encore achevé leur travail, nous aurons donc (hélas) à leur rappeler qu'attaquer les Ordres des professions de santé, c'est attaquer la défense des patients et de la qualité des soins. Vos élus, départementaux et régionaux s'y emploieront et cela dans leur mission de représentation de la profession.

Une réunion du CLIOR (Comité de Liaison Inter-Ordres) est programmée prochainement ; nous y réaffirmerons la certitude qu'attaquer un Ordre, c'est attaquer tous les Ordres et le système lui-même, mais nous rappellerons aussi la nécessité d'une vision commune envers la multiplication des propositions de soins venant de non professionnels de santé aux techniques et compétences variées et pas toujours éprouvées. Il ne s'agit pas de nous retrancher dans un protectionnisme professionnel mais, en songeant à l'intérêt du patient, de lui permettre de savoir qui le soigne, comment, et avec quelle garantie de sécurité.

.../...

Voilà pour les principes. Pour les questions pratiques nous avons cette année organisé notre travail autour de deux commissions : l'une chargée **de la déontologie et de l'éthique**, l'autre chargée de **la coordination, de la communication et de la représentation régionale**. Elles sont au travail et pourront s'ouvrir ponctuellement dans l'avenir au-delà des conseillers régionaux, aux autres élus, voire à tout confrère pouvant apporter sa compétence ou son expérience.

Nous avons bien sûr maintenu les contacts avec les milieux institutionnels et professionnels, et dans cette mission nous avons rencontré les représentants du Conseil Régional, ceux de l'ARS, mais aussi les enseignants et tuteurs de stages, les représentants des étudiants ainsi que nos confrères représentant l'URPS. Avec tous, nous devons continuer et même développer nos collaborations.

Nous avons, et nous allons continuer à le faire, organisé des réunions sur divers thèmes (cf. pages 3-4) et en différents lieux de la Région. Il est important que l'Ordre, par l'intermédiaire de toutes ses structures, rencontre un maximum de professionnels pour qu'un maximum d'entre vous se sente concerné. C'est bien sûr, la nécessité de ses missions qui justifie l'existence de l'Ordre mais cette justification est aussi fonction du degré d'implication de tous les professionnels.

A bientôt donc de pouvoir vous rencontrer et d'échanger avec vous.
Bien confraternellement

Francis Dusserre.
Président du CROMK Centre-Val de Loire.

Formation CDPI : « le rôle du rapporteur »

Suite aux élections de décembre dernier, les membres de la nouvelle Chambre disciplinaire de Première Instance (CDPI) se sont réunis le mercredi 11 Mars, dans des locaux mis à notre disposition par l'IRFMK d'Orléans.

Camille Piatecki (greffière de notre CDPI) a dirigé cette réunion sur le thème suivant : « **rôle du rapporteur** » (*).

Anciens et nouveaux élus ont pu échanger sur les différents aspects de cette fonction primordiale. L'activité croissante de notre Chambre disciplinaire nécessite l'implication de tous les élus pour "l'instruction" des dossiers remontant des Conseils départementaux.

La prochaine session de la CDPI du CROMK Centre-Val de Loire, qui se tiendra dans les locaux du Tribunal administratif d'Orléans, est prévue pour le 11 Juin prochain, avec le traitement de 3 nouvelles affaires.

Sylvain Refait.
Secrétaire général du CROMK Centre-Val de Loire.

(*) : en cas d'échec de la procédure de conciliation que doit mener le CDO où a été déposée une plainte, celle-ci est transmise à la CDPI qui désigne un rapporteur qui déposera son rapport sur la plainte lors de la session de la Chambre disciplinaire.

Ce rapporteur, membre de la CDPI, doit être extérieur au département ayant reçu la plainte et organisé la conciliation, les assesseurs de la CDPI siégeant pour une plainte, devant eux-mêmes être étrangers au département(s) concerné(s), il est souhaitable que les CDO informent le CRO avant une délocalisation de la procédure de conciliation.

Compte rendu d'activité 1er Trim. 2015 de Michel Arnal

Durant ce trimestre l'activité ordinale a nécessité beaucoup d'énergie mais les travaux avancent.

En ce qui concerne ma mission de coordination du « Prix de l'Ordre » la remise des Prix de l'édition 2014 a eu lieu le 26 mars. La qualité des travaux, leur originalité et leurs applications dans les pratiques professionnelles démontrent que l'amélioration de la qualité des soins passe par l'encouragement du développement des travaux de recherche en kinésithérapie.

Le bureau du CNO me confie la coordination de l'édition 2015, j'ai proposé que les CRO et les CDO participent à la promotion de ce prix.

Vous recevrez rapidement une information sur cette mission, que j'espère vous vous approprierez et nous permettra de tisser les liens avec les professionnels, les étudiants, les enseignants et chercheurs.

Pour ce qui est de ma mission de rapporteur de la commission « fonds immobiliers » : ne pouvant permettre à tous d'acheter en même temps, la commission élabore des critères de priorisation qui nous permettront de concevoir une stratégie d'investissement sur plusieurs années. J'ai eu quelques contacts avec certains d'entre vous et reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos interrogations.

La commission communication que je préside est, elle aussi, fort chronophage avec ici beaucoup d'intervenants, beaucoup de réactivité et de croisements d'informations... L'esprit général qui anime cette commission : contribuer à développer une image de professionnel s'inscrivant dans une démarche scientifique et dans laquelle les professionnels se reconnaissent. Améliorer le site internet. Concevoir des outils d'accompagnements facilitant les missions confiées au CRO et CDO dans leurs représentations institutionnelles, sont également des pistes sur lesquelles nous travaillons.

Enfin, à la demande du bureau du CNO, la commission communication participe à des travaux inter-commissions, comme par exemple, la diffusion des bonnes pratiques ce qui devrait permettre d'accompagner la aussi les CDO dans cette mission.

Ces travaux s'inscrivent dans un agenda national toujours connecté sur l'actualité et durant cette période les événements ne manquent pas : formation initiale, Loi de Santé, réforme territoriale, propositions sur la parité au sein des structures ordinales, etc.....

Un évènement important a été notre séminaire de réflexion sur la nouvelle définition de la profession. Regroupant toute les composantes de notre profession et lors des JFK à Lille, nous avons pu élaborer une proposition qui semble pouvoir être retenue dans la nouvelle Loi de Santé.

Bien confraternellement.

Michel Arnal.

Conseiller National, représentant la Région Centre-Val de Loire

Les soirées d'information du CROMK Centre-Val de Loire

19 Mars à Blois : « soirée tutorat des étudiants en formation initiale »

Afin de permettre aux professionnels impliqués dans la formation clinique, le CROMK Centre-Val de Loire a organisé le 19 mars 2015 dans les locaux de l'IFPM de Blois, une soirée conviviale sur le thème du « **tutorat des stagiaires en formation initiale** ».

Il n'est pas dans les missions du CROMK de s'immiscer dans l'organisation des services de rééducation ou dans celle des cabinets libéraux, ce n'est pas plus notre rôle d'interférer dans la formation des étudiants.

Par contre le CROMK Centre-Val de Loire a pour mission de participer à la qualité de l'offre de soins.

La promotion des stages en région Centre – tant dans les structures de soins que dans les cabinets libéraux – entre dans cette mission, d'abord en permettant à un maximum d'étudiants de connaître la diversité de l'exercice professionnel dans notre Région et en aidant et en valorisant l'action de tous ceux qui participent à leur formation sur les terrains de stage. Plus de stagiaires en région Centre aujourd'hui, c'est plus de professionnels dans notre Région pour demain.

Chaque professionnel – exerçant en structures de soins ou en cabinet libéral – peut s'impliquer dans l'accueil des stagiaires, c'est une responsabilité que nous devons exercer pour notre profession, mais tous ceux qui y participent déjà vous diront que c'est aussi une expérience enrichissante même, ou peut être parce qu'elle oblige parfois à se remettre en question.

Les deux principaux thèmes abordés étaient : « **les pratiques tutorales des masseurs kinésithérapeutes** » (Florence Sartier, cadre supérieur de santé, formatrice IRFMK Orléans, responsable pédagogique des troisièmes années, représentée par François Diviné). « **des projets de stage au parcours de stage des étudiants à l'IRFMK d'Orléans** » (François Diviné, formateur IRFMK Orléans, responsable des stages).

Une trentaine de participants étaient présents, et les échanges ont permis aux différents acteurs de la formation de se rencontrer et de partager un moment de réflexion autour des enjeux de la formation clinique et de l'organisation de celle-ci sur la Région Centre-Val de Loire.

Nathalie Hoomans

Vice-Présidente du CROMK Centre-Val de Loire.

16 Avril à Tours : « les responsabilités des MK : prise de conscience »

La soirée d'info du CROMK Centre-Val de Loire organisée à Tours dans les locaux du Tours Aviron Club le 16 avril 2015, avec pour thème « Nouvelles responsabilités – Prise de conscience – Evaluation des Pratiques Professionnelles Ordinales » a rencontré un franc succès.

La quarantaine de MK, venus principalement de l'Indre et Loire, mais aussi de l'Indre et de l'Eure et Loir, se sont unanimement déclarés très satisfaits des informations reçues, qui ont clarifié leur compréhension des responsabilités auxquelles ils sont exposés quotidiennement. Ils ont particulièrement apprécié la sensibilisation aux tests d'Evaluation Personnelles des Pratiques Professionnelles disponibles sur le site de l'Ordre : www.ordremk.fr.

Le Président, *Francis Dusserre*, a accueilli les confrères et consœurs libéraux et salariés autour d'un pot d'accueil convivial avant de passer la parole à *Michel ARNAL*, Conseiller national, qui a fait le point sur les actualités de la profession et les perspectives nouvelles rendues possible par le travail coordonné de l'Ordre et des organisations syndicales.

Par un exposé complet, synthétique et interactif consacré aux responsabilités pénales, civiles, administratives et disciplinaires du MK, *Pascal Rivière* a replacé chaque professionnel face à sa pratique quotidienne et aux risques multiples souvent négligés ou méconnus de mise en cause possible des praticiens.

De nombreux exemples concrets ont été cités, et des conseils de prévention de survenue de litiges ont été abordés, tels que la nécessité de ne jamais oublier avant de débiter une série de soins ou un acte isolé, de délivrer une information claire, loyale et compréhensible pour le patient, et de recueillir son consentement éclairé. Le courrier adressé au médecin traitant, à l'issue du bilan et faisant état de la délivrance de cette information et du recueil du consentement éclairé, semble être une bonne façon de créer une pièce qui attestera en cas de besoin de la réalité de ce recueil de consentement.

La nécessité de tracer, par des bilans matérialisés l'évolution des soins, est également une bonne pratique.

La deuxième partie de la soirée, animée par *Loïc Renard*, a également retenu toute l'attention et suscité un vif intérêt.

La présentation interactive et commentée des différentes planches d'auto questionnement sur les pratiques professionnelles a permis, à chacun et chacune, de prendre conscience de ses lacunes d'interprétation des dispositions du Code de déontologie, qui répondent à des situations rencontrées concrètement en pratique quotidienne.

Les échanges très riches entre confrères et consœurs salariés et libéraux ont également permis de mieux saisir l'intérêt du Code de déontologie pour tous, notamment pour les salariés qui sont régulièrement confrontés à des exigences de leurs structures, qui sont parfois non conformes à la déontologie et qui ont compris que le Code de déontologie peut les protéger dans leurs droits.

Très satisfaits de cette première édition, les participants ont émis le souhait que cette initiative soit renouvelée...

Pascal Rivière

Président du CDOMK 37. Membre du CROMK Centre-Val de Loire

Agenda des élus. Missions de représentation à :

- Orléans le 12/11/2014 : 1ère réunion du CROMK Centre suite aux élections régionales du 29 Octobre 2014.
- Orléans le 3/12/2014 : réunion plénière du CROMK Centre
- ORS Centre Orléans le 15/12/2014 : Conseil d'administration
- Orléans le 17/12/2014 : rencontre avec Kinergy (Association étudiants MK d'Orléans).
- DRJSCS Orléans le 21/01/2015 : commission de certifications paramédicales.
- Conseil régional du Centre le 22/01/2015 : rencontre avec Philippe FOURNIE, Vice-Président.
- CNO Paris le 29/01/2015 : réunion des trésoriers ordinaires.
- ARS Centre Orléans le 16/02/2015 : rencontre avec Philippe DAMIE, Directeur général.
- IRFMK Orléans le 19/02/2015 : réunion de l'Association des tuteurs de stages de la région Centre.
- Orléans le 11/03/2015 : formation CDPI sur « le rôle du rapporteur » + réunion plénière CROMK Centre
- Blois le 19/03/2015 : soirée d'infos du CRO « tutorat des étudiants en formation initiale ».
- CNO Paris le 26/03/2015 : réunion des Présidents ordinaires.
- Tours le 16/04/2015 : soirée d'infos du CRO : « les responsabilités des MK : prise de conscience nécessaire ! ».
« Utiliser les évaluations des pratiques professionnelles ordinaires pour mieux vous protéger ».
- DRJSCS Orléans le 22/04/2015 : commission de certifications paramédicales.